



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 21 septembre 2021 à 20 h 00

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à 20 h 00, le conseil municipal de la ville de Divonne-les-Bains s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation en date du 14 septembre 2021 et sous la présidence de Vincent SCATTOLIN.

Présents (25) :

Vincent SCATTOLIN, Véronique BAUDE, Tidiane-Olivier FALL, Laurence BECCARELLI, Daniel MASSON, Patricia LOTH, Serge BAYET, Pascale ROCHARD, Caroline BARBICHE, Ulysse RENARD-STRUNA, Laure CADI, Ivan RACLE, Sophie BERTUCAT, Daniel DEREN, Kevin RAUFASTE, Nathalie FOURNIER-HOULIER, Véronique DERUAZ, Marc LEBRUN, Linda ALIMY, Julien VALLA, Julien CREUSAT, Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle GROSFILLEY, Amaury GUIBERT

Absents représentés (3) :

Eric GAVARET (procuration à Vincent SCATTOLIN)
Charles HERMANN-GOMEZ (procuration à Sophie BERTUCAT)
Anne-Valérie SEDILLE (procuration à Isabelle GROSFILLEY)

Absents non représentés (1) :

Sophie BOUCHET

Secrétaire de séance :

Nathalie FOURNIER-HOULIER

Assistaient à la séance :

Edouard BERTHET (Directeur de cabinet), Pierre DALLÉRY (Directeur général des services), Jacqueline RUAZ (Directrice générale adjointe), Stéphane GAUTHIER (Directeur de la communication).

- ORDRE DU JOUR -

FINANCES

**POINT N°1 BUDGET ANNEXE ACTIVITÉS DE LOISIRS ÉQUESTRES ET GOLF DE L'HIPPODROME -
DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2021**

RESSOURCES HUMAINES

**POINT N°2 CONTRAT DE PROJET (EMPLOI NON PERMANENT) MANAGER CENTRE VILLE "PETITES VILLES
DE DEMAIN"**

POINT N°3 RECRUTEMENT D'UN APPRENTI POUR LE SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - FONCIER

**POINT N°4 RUE DE LA DÔLE - CONVENTION DE SERVITUDE CONSENTIE À LA SOCIÉTÉ ENEDIS PAR LA
COMMUNE SUR LES PARCELLES AI 82 ET 83**

**POINT N°5 CHEMIN DE PAIN LOUP - CESSION À L'EURO SYMBOLIQUE CONSENTIE PAR MONSIEUR
MEYER AU PROFIT DE LA COMMUNE PARCELLE H N°1708**

TRANSITION ECOLOGIQUE ET MOBILITES DURABLES

POINT N°6 CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ VOLTALIS

ADMINISTRATION GENERALE

**POINT N°7 PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN: CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA
COMMUNE DE GEX RELATIVE AU CHEF DE PROJET**

**POINT N°8 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES
DU 26 MAI 2020 ET DU 12 JANVIER 2021**

La séance est ouverte à 20:00

Nathalie FOURNIER-HOULIER a été désignée secrétaire de séance

FINANCES

**POINT N°1 BUDGET ANNEXE ACTIVITÉS DE LOISIRS ÉQUESTRES ET GOLF DE
L'HIPPODROME - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2021**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'effectuer, sur le budget annexe Activités de Loisirs Équestres et Golf de l'Hippodrome, les ajustements budgétaires suivants pour l'exercice 2021 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre 21	Immobilisations corporelles	26 600.00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	- 26 600.00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	1 400.00 €
Total		1 400.00 €

Recettes

Chapitre 041	Opérations patrimoniales	1 400.00 €
Total		1 400.00 €

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis favorable de la commission finances du 6 septembre 2021 ;
- **CONSIDÉRANT** la nécessité d'apporter des modifications au budget annexe Activités de Loisirs Équestres et Golf de l'Hippodrome.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide,

**Le conseil municipal décide, par 24 voix POUR,
et 3 voix CONTRE : Bertrand AUGUSTIN, Matthieu EYMERY, Isabelle GROSFILLEY
et 1 ABSTENTION : Amaury GUIBERT**

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 du Budget annexe Activités de Loisirs Équestres et Golf de l'Hippodrome pour l'exercice 2021.

RESSOURCES HUMAINES

POINT N°2 CONTRAT DE PROJET (EMPLOI NON PERMANENT) MANAGER CENTRE VILLE "PETITES VILLES DE DEMAIN"

Le conseil municipal dans sa séance du 16 mars 2021 a approuvé à l'unanimité l'adhésion de la commune au programme « Petites villes de demain ».

Il a également dans sa séance du 18 mai 2021 approuvé le recrutement en temps partagé avec la commune de Gex d'un chef de projet « Petites villes de demain »

Pour développer la dynamique commerciale du centre ville, le programme « Petites villes de demain » prévoit également le recrutement d'un manager de centre ville.

De plus comme pour le poste de chef de projet « Petites villes de demain » le poste de manager de centre ville sera subventionné par l'État.

Afin de pouvoir recruter le profil le plus adapté à ce poste, le manager de centre ville sera positionné sur un poste de catégorie A, attaché territorial.

- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3 II

- VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter ;

- CONSIDERANT le tableau des emplois adopté le 12 Juillet 2021 par le conseil municipal

- CONSIDERANT néanmoins que l'article 3 II de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités et établissements publics peuvent également pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent par contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. ;

- CONSIDERANT qu'en raison de la désignation des villes de Divonne-les-Bains et de Gex comme lauréates de l'appel à projet « Petites villes de demain », il aura lieu de créer un contrat de projet de manager de centre ville à temps complet soit 1607 heures annuelles. Ce temps sera partagé entre les communes de Divonne-les-Bains et Gex.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide,

**Le conseil municipal décide, par 27 voix POUR,
et 1 ABSTENTION : Amaury GUIBERT**

- **DE DÉCIDER** de créer un contrat de projet pour exercer les fonctions de manager de centre ville à compter du 1^{er} octobre 2021 pour une durée de 36 mois à temps complet ;
- **DE DÉCIDER** que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des attachés territoriaux ;
- **D'HABILITER** le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

POINT N°3 RECRUTEMENT D'UN APPRENTI POUR LE SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale.

Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre. Notre collectivité peut donc décider d'y recourir.

Cette démarche nécessite de nommer un maître d'apprentissage au sein du personnel. Celui-ci aura pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti des compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier.

Le maître d'apprentissage disposera pour exercer cette mission du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti et aux relations avec le Centre de Formation des Apprentis (C.F.A.).

Par ailleurs, les collectivités territoriales n'étant pas assujetties au versement de la taxe d'apprentissage, elles prennent en charge le coût de la formation de l'apprenti en CFA. Le CNFPT interviendra à hauteur de de 50% du coût.

Enfin, ce dispositif s'accompagne d'exonérations de charges patronales et de charges sociales (et d'aides du FIPHFP, le cas échéant). L'Etat apportera une aide de 3 000 € pour la première année.

Il est rappelé que la commune de Divonne a déjà un apprenti au service Parcs et Jardins.

Le Maire propose à l'assemblée, après consultation du Comité Technique pour les conditions d'accueil de l'apprenti, de conclure pour la rentrée scolaire 2021-2022 le contrat d'apprentissage suivant :

Service d'affectation	Diplôme préparé	Durée de la formation
<i>Systemes d'information</i>	<i>BTS Services Informatiques aux organisations</i>	<i>2 ans</i>

- VU la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail ;
- VU le décret n°2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;
- VU le décret n°2018-1347 du 28 décembre 2018 relatif à la rémunération des apprentis ;
- VU l'avis de la commission finances du 6 septembre 2021 ;

- CONSIDÉRANT la volonté de recruter un poste en apprentissage ;

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide,

Le conseil municipal décide, par 27 voix POUR, et 1 ABSTENTION : Amaury GUIBERT

➤ **D'ADOPTER** la proposition du Maire ;

- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – FONCIER

POINT N°4 RUE DE LA DÔLE - CONVENTION DE SERVITUDE CONSENTIE À LA SOCIÉTÉ ENEDIS PAR LA COMMUNE SUR LES PARCELLES AI 82 ET 83

Afin de permettre l'alimentation en électricité du futur programme de construction de deux immeubles situés chemin de la Dole au nom de la SCCV LES BALCONS DU LAC et d'améliorer ainsi la qualité de desserte, la société ENEDIS a sollicité la commune pour la pose d'un câble souterrain et le raccordement d'un coffret.

Le tracé de ce câble emprunterait deux parcelles communales. Aussi, la convention transmise par ENEDIS autoriserait donc :

- le passage d'une canalisation souterraine sur les parcelles communales cadastrées section AI n°82 et 83 sur une longueur approximative de 8 mètres et sur une largeur de 1 mètre, (cf tracé noté en bleu et surligné de jaune sur le plan joint).
- l'établissement des bornes de repérages,
- et la réalisation de tous travaux en lieu avec l'objet établi ci-dessus.

Il est à noter que :

- l'ensemble des frais, droits et émoluments relatifs à cette servitude de tréfonds réitérée par acte authentique devant notaire sera à la charge exclusive de la société ENEDIS ainsi que tous les travaux liés à ce projet.
- la société ENEDIS versera à la commune une indemnité forfaitaire de 16 euros.

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'avis de la commission travaux et environnement du 6 juillet 2021 ;
- VU l'avis de la commission aménagement du territoire du 26 juillet 2021 ;
- VU le projet de convention proposé par ENEDIS ;
- VU le plan du tracé de la ligne d'alimentation souterraine ;
- VU le plan cadastral joint ;

- CONSIDÉRANT l'intérêt de la ville à participer à l'amélioration de la qualité du réseau électrique

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide,

- **D'AUTORISER** la convention de tréfonds décrite dans le corps de la délibération au profit de la société ENEDIS sur les parcelles communales cadastrées AI 82 et 83 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer cette convention, les plans et tous documents annexes ainsi que l'acte à intervenir et toutes pièces nécessaires ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à percevoir toute indemnité liée à cette convention ;

POINT N°5 CHEMIN DE PAIN LOUP - CESSION À L'EURO SYMBOLIQUE CONSENTIE PAR MONSIEUR MEYER AU PROFIT DE LA COMMUNE PARCELLE H N°1708

Monsieur MEYER a accepté de régulariser l'alignement pour élargissement de voirie au droit sa propriété située chemin de Pain Loup.

Une cession à l'euro symbolique de sa parcelle cadastrée section H n°1708 d'une superficie de 58 m² a donc été signée au profit de la commune.

La promesse n'est assortie d'aucune autre contrepartie particulière et ne donnera lieu à aucun versement financier.

Il est rappelé que s'agissant d'une demande communale, les frais d'acte et de géomètre seront supportés par la ville.

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
 - VU le Code de l'urbanisme ;
 - VU le Code général des impôts et notamment son article 1042 ;
 - VU l'avis de la commission aménagement du territoire du 6 septembre 2021 ;
 - VU le plan joint ;
 - VU la promesse de cession signée par Monsieur Eric MEYER ;
- CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de régulariser le cadastre à cet endroit conformément au plan d'alignement édité sur cette voie dans la perspective de futurs aménagements.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide,

- **D'ACCEPTER** la cession à l'euro symbolique par Monsieur ERIC MEYER de la parcelle H n°1708 chemin de Pain Loup ;
- **D'ACCEPTER** le paiement de tous les frais droits et émoluments relatifs à cette cession par la commune ;
- **DE PRÉCISER** que cette opération ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor Public conformément aux dispositions de l'article 1042 du Code général des impôts ;
- **DE PRÉCISER** qu'en vue du calcul du salaire du conservateur des hypothèques, le minimum de perception sera retenu ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la promesse, l'acte authentique à venir ainsi que toutes pièces nécessaires à cette mutation.

TRANSITION ECOLOGIQUE ET MOBILITES DURABLES

POINT N°6 CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ VOLTALIS

En conjuguant politique incitative et efforts sur ses propres moyens de fonctionnement, la ville de Divonne-les-Bains lutte contre le dérèglement climatique. À travers différentes actions menées par le service développement durable, la ville s'inscrit dans une démarche vertueuse de transition écologique.

La transition écologique est affaire de tous et la ville de Divonne-les-Bains souhaite multiplier les actions auprès des habitants pour les sensibiliser au respect de l'environnement et aux Échos geste adopté.

Les différentes démarches entamées par la ville s'inscrivent en parallèle de démarche citoyenne de réduction de consommation et d'économie d'énergie. C'est pourquoi l'effacement diffus, ou gestion active de la demande électrique, dont la mise en œuvre offre aux consommateurs la possibilité de réaliser des économies d'électricité.

L'effacement diffus est un nouveau mode de régulation des équilibres électriques mise au point par VOLTALIS, qui consiste à produire des économies d'énergie chez les consommateurs d'une façon coordonnée en fonction des besoins du système électrique dans son ensemble.

La participation à l'effacement diffus suppose l'installation sur site d'un boîtier connecter via le tableau électrique notamment aux appareils thermiques (radiateurs, chauffe-eau, etc...) qui sont les plus énergivores et dont la modulation préserve le confort d'utilisation. Ce boîtier offre également à l'adhérent un suivi détaillé de sa consommation électrique accessible en tant que elle via Internet.

Divonne-les-Bains a donc décidé d'établir une convention de coordination avec VOLTALIS dans le but de renforcer cette action de développement durable en mettant en œuvre une politique locale structurée destinée à sensibiliser les utilisateurs potentiels du service, attirant plus rapidement l'investissement du VOLTALIS sur son territoire au bénéfice de ses habitants

- VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique ;
- VU la plan Climat Air Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé par le conseil communautaire du 27 février 2020 ;
- VU l'avis des commissions transition écologique du 1^{er} mars 2021 et du 3 mai 2021 ;
- CONSIDERANT que la commune s'inscrit dans une démarche vertueuse de transition écologique ;

- CONSIDERANT que la commune souhaite multiplier les actions auprès des habitants pour les sensibiliser au respect de l'environnement et aux écogestes à adopter.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout autre document nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

ADMINISTRATION GENERALE

POINT N°7 PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN: CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA COMMUNE DE GEX RELATIVE AU CHEF DE PROJET

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du programme de Petites Villes de Demain, un poste de chef de projet mutualisé avec la ville de Gex a été créé.

Un projet de convention annexé à la présente délibération ayant pour objet de fixer les missions de l'agent ainsi que les modalités de financement du poste a été établi.

Les modalités principales sont les suivantes :

- missions du chef de projet : élaboration du projet de territoire dans leurs communes ;
- poste financé à 50 % par chaque commune.

- VU la délibération n°DE_2021_038 du 16 mars 2021 relative à la convention cadre entre les villes de Divonne-les-Bains, Gex et le programme de « Petites Villes de Demain » ;

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide,

- **D'APPROUVER** la convention de financement avec la commune de Gex pour le poste de chef de projet Petites Villes de Demain ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention telle que jointe en annexe, ainsi que tout document s'y rapportant.

POINT N°8 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU 26 MAI 2020 ET DU 12 JANVIER 2021

Conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rendra compte des décisions prises en application de la délégation de compétences accordée par le conseil municipal par délibération n°DE_2020_036 du 26 mai 2020 et n°DE_2021_010 du 12 janvier 2021.

DEC_2021_236 du 5 juillet 2021

Diagnostics plomb et amiante bâtiment Club Nautique - AC ENVIRONNEMENT, pour un montant de 570,00 € HT.

DEC_2021_237 du 5 juillet 2021

Convention de mise à disposition aux communes du fond de plan très grande échelle sur le Département de l'Ain - Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA), pour une durée de 5 ans (puis tacite reconductible), pour un montant de 2 176,00 €, plus une maintenance annuelle de 204,00 €.

DEC_2021_238 du 5 juillet 2021

Acquisition et abonnements pour 10 radios et accessoires pour la Police Municipale - Société ICOM, pour un montant de :

- Acquisition de 10 radios : 6 062,86 € HT
- Abonnements forfait abonnement annuel Liberté 36 mois 1 140,00 € HT, tout dépassement de forfait pourra faire l'objet d'une facturation de 0,10 € par Mo supplémentaire ;
- bonnement annuel logiciel LTE TRACKING : 499,00 € HT ; soit un montant annuel pour les 2 abonnements de : 1 636,00 € HT.

DEC_2021_239 du 5 juillet 2021

Avenant 2 à la convention d'accueil en résidence et d'aide à la production entre la compagnie Elyo et la mairie de Divonne-les-Bains.

DEC_2021_240 du 5 juillet 2021

Convention d'accueil en résidence et d'aide à la production entre la compagnie Contrepoint et la mairie de Divonne-les-Bains.

DEC_2021_241 du 5 juillet 2021

Annulation de la décision 2021_232 relative à la convention d'accueil en résidence et d'aide à la production entre la compagnie Contrepoint et la mairie de Divonne-les-Bains.

DEC_2021_242 du 8 juillet 2021

Demande de financement - Chef de projet via l'application "démarches-simplifiées".

DEC_2021_243 du 8 juillet 2021

Contrat de location à usage d'habitation principale consenti à titre exceptionnel et transitoire - Jessie GRISARD - Du 1er au 13 juillet 2021.

DEC_2021_244 du 8 juillet 2021

Convention de mise à disposition d'une partie des bassins au profit des maîtres-nageurs sauveteur 2021 - BRIDIER VALENTIN, KEDJOUR RAMZI, DURAND QUENTIN.

DEC_2021_245 du 8 juillet 2021

Convention d'occupation du domaine public - Association Sportive Versonnex Grilly Sauvorny - 2021/2022.

DEC_2021_246 du 8 juillet 2021

Avenant n°1 à la Convention de prêt d'une exposition photo entre la Mairie de Divonne les Bains et la CAPG.

DEC_2021_247 du 9 juillet 2021

Contrat de maintenance et d'entretien du matériel intra-muros chaufferie aux Thermes de Divonne les Bains - Société ENGIE Solutions, pour un montant de 14 617,50 € HT pour la période du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2021.

DEC_2021_248 du 9 juillet 2021

Marché de fourniture de bureau - Société IOBURO, pour une période de 1 an reconductible 3 fois, avec un montant maximum annuel de 20 000,00 € HT.

DEC_2021_249 du 9 juillet 2021

Marché d'acquisition de matériels divers pour les services Municipaux - Société LAVERRIERE, pour un montant de :

- Lot 1 tondeuse auto portée à coupe hélicoïdale 54 480,00 € HT ;
- Lot 2 tondeuse conducteur marchand professionnelle : 1 740,00 € HT ;
- Lot 3 taille haies thermique : 576,00 € HT.

DEC_2021_250 du 9 juillet 2021

Analyses et prélèvements du suivi de qualité de l'eau des Thermes - Société SAVOIE LABO, pour un montant annuel de :

- échantillon eau chaude sanitaire : 80,00 € HT ;
- frais annexes : 75,00 € HT ;
- analyses sur EMT : 80,00€ HT.

DEC_2021_251 du 9 juillet 2021

Contrat de location à usage d'habitation principale consenti à titre exceptionnel et transitoire – Stéphane GAUTHIER - Du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 - Avenant n° 1.

DEC_2021_252 du 9 juillet 2021

Achat de 7 stations Dell et de 5 kits claviers et souris sans fil - Société DELL pour un montant de 9 346,00 € HT.

DEC_2021_253 du 9 juillet 2021

Rognage de 82 souches sur le territoire communal - Société ARBOGRIMP, pour un montant de 6 560,00 € HT.

DEC_2021_254 du 9 juillet 2021

Ancienne décharge municipale - Études complémentaires - Société ECOGEOS, pour un montant de 28 212,00 € HT (offre de base).

DEC_2021_255 du 9 juillet 2021

Abattage élagage spécialisés - commune de Divonne les Bains - Office National des Forêt (ONF) pour un montant de 9 800 € HT.

DEC_2021_256 du 9 juillet 2021

Consultation pour une mission de coordination S.P.S pour des travaux les travaux de réaménagement du hall et de l'administration de l'Esplanade du Lac - Société APAVE, pour un montant de 2 700,00 € HT.

DEC_2021_257 du 12 juillet 2021

Contrat de partenariat entre l'Etablissement thermal de Divonne-les-Bains et le Domaine de Divonne-les-Bains STTH.

DEC_2021_258 du 13 juillet 2021

Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre la Compagnie Chatha, la mairie de Saint Genis Pouilly et la mairie de Divonne-les-Bains - spectacle Danse, danse, danse.

DEC_2021_259 du 13 juillet 2021

Convention d'occupation du domaine public – CENTRAL PARK – Avenant n° 8.

DEC_2021_260 du 13 juillet 2021

Convention de mise à disposition d'un branchement électrique - DV Beach SASU - Du 29 mai au 12 septembre 2021.

DEC_2021_261 du 13 juillet 2021

Contrat de location à usage d'habitation principale - Consenté à titre exceptionnel et transitoire - Stanislas TOCHITCH - Du 1er août 2021 au 31 juillet 2022.

DEC_2021_262 du 13 juillet 2021

Contrat de location à usage d'habitation principale - Consenté à titre exceptionnel et transitoire - Jean-Luc VERLOES - Du 1er août 2021 au 31 juillet 2022.

DEC_2021_263 du 13 juillet 2021

Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre la Compagnie Kham et la mairie de Divonne-les-Bains - spectacle Danse, danse, danse.

DEC_2021_264 du 5 juillet 2021

Annexe du contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre la Association Soulmagnet, et la mairie de Divonne-les-Bains - spectacle Danse, danse, danse.

DEC_2021_265 du 13 juillet 2021

Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre la Association Soulmagnet, et la mairie de Divonne-les-Bains - spectacle Danse, danse, danse.

DEC_2021_266 du 15 juillet 2021

Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre l'Association Alpes Concerts, et la mairie de Divonne-les-Bains - spectacle Ca joue.

DEC_2021_267 du 15 juillet 2021

Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre l'Association Vacarme Productions, et la mairie de Divonne-les-Bains - spectacle Danse, danse, danse.

DEC_2021_268 du 15 juillet 2021

Annexe 5 du contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre la Association Vacarme productions, et la mairie de Divonne-les-Bains - spectacle Danse, danse, danse.

DEC_2021_269 du 15 juillet 2021

Annexe 3 du contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre l'Association Vacarmes productions, et la mairie de Divonne-les-Bains - spectacle Danse, danse, danse.

DEC_2021_270 du 15 juillet 2021

Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre la Compagnie Brozzoni et la mairie de Divonne-les-Bains - spectacle La Véritable histoire du Cheval de Troie

DEC_2021_271 du 15 juillet 2021

Mise à disposition d'un technicien pour 4 demies-journées - Société ENGIE Solutions, pour un montant de 2 200,00 € HT.

DEC_2021_272 du 19 juillet 2021

Réhabilitation de la chaufferie de l'église - Société ENGIE Solutions, pour un montant de :

- Travaux de couronnement de la cheminée de l'église : 2 976,00 € HT, conduite de gaz : 7 771,13 € HT.
- Travaux de modification du local chaufferie : 7 796,00 € HT ;
- Travaux d'enlèvement de la cuve fioul existante pour le passage de la future cuve : 7 366.00 € HT.

DEC_2021_273 du 19 juillet 2021

Réaménagement du hall et de l'administration de l'Esplanade du Lac - Fourniture et pose de revêtement de sols souples - Société ESPACE REVETEMENTS CAZAJOUS Décor pour un montant de 11 000,40 € HT.

DEC_2021_274 du 19 juillet 2021

Réaménagement du hall et de l'administration de l'Esplanade du Lac - Fourniture et pose de 2 portes aluminium vitrées 2 vantaux tiercés - Société ART MÉTAL 01, pour un montant estimatif de 11 354,00 € HT.

DEC_2021_275 du 19 juillet 2021

Convention de concession temporaire et précaire d'un local - Local des 4 Vents - Hermès STEFANELLI - Du 1er au 31 août 2021.

DEC_2021_277 du 20 juillet 2021

Convention d'occupation du domaine privé communal – Location d'une place de parking à la maison de santé - Madame FOLLE ROUSTAN - Avenant n° 1.

DEC_2021_278 du 22 juillet 2021

Impression de la plaquette de la saison 21-22 de l'Esplanade du lac-Societe Estimprim.

DEC_2021_279 du 22 juillet 2021

Convention d'occupation du domaine public - Mise à disposition d'un local communal aux Thermes - Nadège MARTIN - Du 1er août 2021 au 30 septembre 2021.

DEC_2021_280 du 23 juillet 2021

Connection internet pour la salle du Conseil Municipal - Société ORANGE.

DEC_2021_281 du 29 juillet 2021

Lettre de mission - Taxes foncière - Optimisation des dépenses – JURICIA.

DEC_2021_282 du 29 juillet 2021

Avenant au contrat de Cession d'exploitation du spectacle Amélie les crayons.

DEC_2021_283 du 29 juillet 2021

Rénovation du hall et de l'administration de l'Esplanade du Lac - Zone Hall - Société SPIE, pour un montant de 16 832,64 € HT.

DEC_2021_284 du 29 juillet 2021

Rénovation du hall et de l'administration de l'Esplanade du Lac - Zone Administration - Société SPIE, pour un montant de 18 673,61 € HT.

DEC_2021_285 du 29 juillet 2021

Rénovation du parquet de la médiathèque - Société AD-PARQUET, pour un montant de 11 932,00 CHF.

DEC_2021_286 du 29 juillet 2021

Avenant 1 à la convention de partenariat entre la mairie de Ferney-Voltaire et la mairie de Divonne-les-Bains.

DEC_2021_287 du 29 juillet 2021

Avenant 2 au contrat du droit d'exploitation du spectacle 7 M 2.

DEC_2021_288 du 29 juillet 2021

Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre BAAM Productions SAS, et la mairie de Divonne-les-Bains - spectacle Foehn Trio.

DEC_2021_289 du 30 juillet 2021

Convention d'accueil en résidence et d'aide à la production - spectacle Célébration.

DEC_2021_290 du 30 juillet 2021

Convention de prêt de matériel tri/recyclage pour le Forum des associations - Sidefage - 5 septembre 2021.

DEC_2021_291 du 8 août 2021

Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre la cie Déo et la mairie de Divonne-les-Bains - spectacle Uzumaki.

DEC_2021_292 du 9 août 2021

Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre Ruq spectacle et la mairie de Divonne-les-Bains - spectacle de Vincent Dedienne.

DEC_2021_293 du 9 août 2021

Convention d'accueil entre La Bâtie-Festival de Genève et la mairie de Divonne-les-Bains - spectacle "The Estactic".

DEC_2021_294 du 9 août 2021

Contrat de maintenance du système de téléalarme des ascenseurs N° 04013271 et 01013271 des Thermes de Divonne les Bains - Société ORONA, pour un montant annuel :

- Module GSM : 1050,00 € HT
- Maintenance : 360,00 € HT annuel.

DEC_2021_295 du 9 août 2021

Contrat de cession entre l'association les voix du conte et la commune - conte blanc carotte.

DEC_2021_296 du 9 août 2021

Acquisition de mobilier solaire 2021

- Lot 1 Mobilier groupe scolaire Arbère et école maternelle du centre - Société SDM.
- Lot 2 Mobilier groupe scolaire Guy de Maupassant - Société SDM.
- Lot 3 Mobilier divers groupe scolaire Guy de Maupassant - Société MANUTAN.

DEC_2021_298 du 9 août 2021

Contrat de partenariat entre l'Etablissement thermal de Divonne-les-Bains et le Tennis Club de Divonne-les-Bains.

DEC_2021_299 du 19 août 2021

Convention d'occupation du domaine public - Brocante mensuelle 2021 - STRAP ORGANISATION - Avenant n° 1.

DEC_2021_300 du 25 août 2021

Contrat de location à usage d'habitation principale consenti à titre exceptionnel et transitoire - Michel LOUNES - Du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 - Avenant n° 1.

DEC_2021_301 du 2 septembre 2021

Contrats de cession des droits d'exploitation d'un spectacle « 3D ».

DEC_2021_302 du 2 septembre 2021

Contrats de cession des droits d'exploitation d'un spectacle « 14 Duos d'Amour ».

DEC_2021_303 du 2 septembre 2021

Convention d'occupation du domaine public - Mise à disposition d'un local communal au Bâtiment les Myosotis - Centre Hospitalier Annecy Genevois - Du 17 septembre 2021 au 24 juin 2022.

DEC_2021_304 du 2 septembre 2021

Convention de formation professionnelle continue N° IER/21/09/2021/42-PREVENTION ROUTIERE, pour un montant de 840,00 €.

DEC_2021_305 du 2 septembre 2021

Proposition commerciale pour l'accompagnement M 57 sedit gestion financière (GF) - Société BERGER LEVRAULT, pour un montant de 5 950,00 € HT.

DEC_2021_306 du 2 septembre 2021

Convention d'accueil en résidence et d'aide à la production entre la compagnie Elyo et la mairie de Divonne-les-Bains.

DEC_2021_307 du 2 septembre 2021

Contrat de location à usage d'habitation principale consenti à titre exceptionnel et transitoire - José LOPES DA SILVA - Du 1er septembre 2021 au 31 août 2022.

DEC_2021_308 du 2 septembre 2021

Contrats de cession des droits d'exploitation d'un spectacle « Lost in swing».

DEC_2021_309 du 2 septembre 2021

Convention de prêt d'une exposition photo par la Commune de Divonne les Bains à la Commune de Crassier.

DEC_2021_310 du 2 septembre 2021

Avenant au Contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle « Sarabande »

DEC_2021_311 du 2 septembre 2021

Contrats de cession des droits d'exploitation d'un spectacle « Sarabande ».

DEC_2021_312 du 7 septembre 2021

Convention de mise à disposition de locaux et de matériel à titre gratuit au profit de l'association L'estocade de Divonne saison 2021/2022.

DEC_2021_313 du 7 septembre 2021

Convention de mise à disposition de locaux et de matériel à titre gratuit au profit de l'association Loisirs et Culture saison 2021/2022.

DEC_2021_314 du 7 septembre 2021

Convention de mise à disposition de locaux et de matériel à titre gratuit au profit de l'association La Gexoise saison 2021/2022.

DEC_2021_315 du 7 septembre 2021

Convention de mise à disposition de locaux et de matériel à titre gratuit au profit de l'association Kung Fu Shaolin saison 2021/2022.

DEC_2021_316 du 7 septembre 2021

Convention de mise à disposition de locaux et de matériel à titre gratuit au profit de l'association FC Divonne saison 2021/2022.

DEC_2021_317 du 7 septembre 2021

Convention de mise à disposition de locaux et de matériel à titre gratuit au profit de l'association Erage Pays de Gex saison 2021/2022.

DEC_2021_318 du 7 septembre 2021

Convention de mise à disposition de locaux et de matériel à titre gratuit au profit de l'association Divonne Taekwondo saison 2021/2022.

DEC_2021_319 du 7 septembre 2021

Convention de mise à disposition de locaux et de matériel à titre gratuit au profit de l'association Divonne Running saison 2021/2022.

DEC_2021_320 du 7 septembre 2021

Convention de mise à disposition de locaux et de matériel à titre gratuit au profit de l'association Union sportive Pays de Gex Rugby saison 2021/2022.

DEC_2021_321 du 7 septembre 2021

Convention de mise à disposition de locaux et de matériel à titre gratuit au profit de l'association Union Sportive Divonnaise (USD) saison 2021/2022.

DEC_2021_322 du 7 septembre 2021

Convention de mise à disposition de locaux et de matériel à titre gratuit au profit de l'association Tennis club de Divonne saison 2021/2022.

DEC_2021_323 du 7 septembre 2021

Convention de mise à disposition de locaux et de matériel à titre gratuit au profit de l'association Ski club Jura Gessien saison 2021/2022.

- VU l'article L.2122-23 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération n°DE_2020_036 du 26 mai 2020 ;
- VU la délibération n°DE_2021_010 du 12 janvier 2021 ;

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide,

➤ **DE PRENDRE ACTE** des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs citée ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21:15

Informations et questions diverses

Monsieur le Maire indique que le prochain conseil municipal se tiendra le 19 octobre 2021 en salle du conseil municipal car les mesures dérogatoires se terminent le 1^{er} octobre.

Monsieur AUGUSTIN demande pourquoi le compte-rendu des commissions communautaires ne figure pas à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire lui indique qu'il n'y a pas eu de commissions communautaires durant l'été.

De plus, Monsieur le Maire pense qu'il n'a pas été trouvé la bonne méthode de rendre compte des commissions. Il va être proposé aux conseillers municipaux de saisir les commissions municipales en charge des sujets de l'agglomération de façon à ce qu'il y ai un échange et ils seront chargés de rendre compte lors de la séance du conseil municipal.

Bertand AUGUSTIN souhaitait faire au titre de leur liste un débat public de ses commissions.

Monsieur Le Maire pense que l'on n'a pas le temps en conseil municipal d'aborder certains points. Il pense faire un point plus global au trimestre sur les commissions communautaires. Certains points importants pour la commune pourraient être parfois présenté par l'agglomération en conseil municipal plutôt qu'un simple retour de commissions.

Bertrand AUGUSTIN fait un bilan de l'été :

Points positifs

- L'animation culturelle : beau succès et ravi d'avoir retrouvé une activité culturelle et remercie les services de la ville pour l'organisation ;
- Ain sport : belle journée ;
- Navette estivale : satisfait de cette mise en place ;
- La sécurité autour du lac : belle vie autour du lac sans excès ;
- Les Thermes : bonne dynamique qui se met en place ;
- La mise en place des conseils de quartiers.

Points négatifs

- L'entretien du lac : déception de la qualité des eaux du lac tout au long de l'été ;
- La piscine : qualité de l'eau avec une dégradation en fin de saison. La modification du stationnement : (combien de places ont été perdues dans la contre-allée?) ; Est-ce que ce nouvel aménagement apporte satisfaction ?
- Point travaux : route de Villard, rue de Gingins : à reprendre – problème de phasage des travaux ;

- Station vélo électrique : dommage d'avoir eu un été sans vélo en raison du retard de livraison ;
- La Halle de l'Esplanade : présentation de saison sans bâtiment livré.

Vincent SCATTOLIN répond à Bertrand AUGUSTIN en lui disant qu'il faut attendre le bilan de la plage qui sera un bon indicateur de la fréquentation de la plage. En ce qui concerne l'aménagement pour l'accès à la piscine, il a bien fonctionné.

Vincent SCATTOLIN informe que même si la mise en place des stations vélo n'a pas été faite pour la saison estivale, elle est en cours. Cette installation ne vise pas que la population touristique ;

Il conclut en disant qu'il y a eu des échecs dus à la crise sanitaire et à la météo il faudra essayer de ne pas les reproduire pour 2022.

Véronique BAUDE indique que le domaine de l'hôtellerie et les restaurants ont souffert de problème de recrutement durant la saison.

Amaury GUIBERT, pense que certains indicateurs, (fréquentation, satisfaction, étude de besoin) devraient être mis en place chaque année et de manière récurrente.

Vincent SCATTOLIN pense que c'est un travail qui doit être fait par le comité de direction de l'EPIC.


Le Maire
Vincent SCATTOLIN

Affiché le 28/09/2021

Retiré le

